

Nouvelles des villes et cantons romands

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **16 (1969)**

Heft 12

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Nouvelles des villes et cantons romands



Depuis une année, et mois après mois, nous nous efforçons dans la présente chronique d'exposer ce qui se fait sur le plan de la protection civile dans nos villes et cantons romands. Cela grâce à l'indispensable collaboration des membres de la «Commission romande d'information» et de chefs locaux. Mais aussi nous prenons la liberté d'émettre quelques réflexions qui peuvent ne pas plaire à tout le monde. Cela parce que nous pensons que c'est la raison d'être de cette chronique romande que de montrer d'une part les réalisations ou les projets qui se font jour dans les cantons d'expression française... et d'autre part de permettre de dire ce qui nous semble contraire à la logique et au bon sens dans certaines conceptions ou décisions. Cela dans l'optique romande, bien sûr!

Il nous serait utile, toutefois, de savoir si nous sommes dans le vrai en agissant ainsi, et, à cet effet, il nous serait précieux de connaître l'avis de nos lecteurs... à quelque échelon qu'ils se situent. Et par ailleurs, et si cette chronique rencontre l'assentiment des uns et des autres des intéressés, avec toutes nuances voulues dans cette acceptation de notre prose, il est indispensable que tous ceux qui ont quelque chose d'intéressant à faire connaître par la voie du journal de l'USPC veuillent bien nous le communiquer. Par avance nous les en remercions. Et voici pour ce dernier numéro de 1969, quelques textes qui nous paraissent devoir être publiés.

Fribourg

Sous le titre «*Morat s'informe sur la protection civile*», le chef de l'Office cantonal fribourgeois — M. Jean-Paul Donzallaz — nous expose de quelle façon on peut informer les membres de certains groupements sur nos problèmes:

«La société fribourgeoise des officiers, section de Morat, a organisé, vendredi 24 octobre, dans le cadre de son cycle de conférences, une séance d'information sur la protection civile. Le major Ming, président de la sous-section du Lac, en présence de quelques 300 personnes qui s'étaient réunies dans la grande salle de l'hôtel Enge, salua tout spécialement la présence de Monsieur Georges Ducotterd, conseiller d'Etat, de Monsieur Walther Kœnig, directeur de l'Office fédéral de la protection civile, de Monsieur Fritz Herren, préfet du district du Lac, du colonel Pierre Piller, président de la SFO

ainsi que de plusieurs députés et aussi des autorités communales avoisinantes. Il remercia tout spécialement les divers conférenciers et donna en premier lieu la parole à Monsieur Kœnig.

Ce dernier présenta brillamment la protection civile sur le plan fédéral et s'attacha à dégager avec sensibilité la nécessité d'une telle organisation. Il releva entre autre la prise de conscience du peuple suisse qui accepta l'institution de la loi sur la protection civile et qui témoignait ainsi de sa volonté de créer une organisation forte et efficace pour faire face aux divers dangers qui peuvent surgir à tout moment. Il en souligna pour preuve, l'incident des bombes atomiques de Palomarès, des accidents survenus à la centrale nucléaire de Lucens et les catastrophes qui éclatent ci et là en Suisse et ailleurs. La protection civile naquit donc d'une volonté unanime d'être prêt à affronter toute espèce de catastrophe que ce soit en temps de guerre ou de paix. Il reste à cette organisation à affirmer qu'elle est bientôt opérative et à ce sujet, il se plut à présenter le canton de Fribourg comme un réalisateur, canton qui d'ailleurs sur le plan suisse, occupe une place très élogieuse dans sa conception et son organisation de la protection civile.

Le deuxième conférencier, Monsieur Jean-Paul Donzallaz, chef de l'Office cantonal de la protection civile, aborda le problème au niveau cantonal et précisa les réalisations du canton dans les domaines de l'instruction, de l'information, des constructions, du degré de préparation aujourd'hui et ce qu'il sera sous peu, du matériel à disposition ainsi que de sa complexité qui oblige une préparation poussée pour une utilisation rationnelle. Il ne manqua pas de faire remarquer que les hommes forment l'armature de la protection civile et qu'il est nécessaire de songer au volontariat prévu dans la loi et de penser à l'élément féminin, qui sera indispensable pour combler les lacunes dans le service sanitaire, dans l'aide aux sans-abris et qui apportera toute la compréhension et la sensibilité utile au réconfort moral d'une population éprouvée.

Monsieur von Känel, chef local de Morat, brossa un tableau concret des réalisations de la commune, ainsi que de toute l'organisation qu'il dirige et des personnes qu'il sera nécessaire d'instruire et de former. La présentation du nouveau film de la protection civile «*Et toi...*» apporta en images et de façon très réaliste

une vue d'ensemble des problèmes auxquels la protection civile doit faire face, des dangers qui peuvent surgir et des possibilités que nous avons de nous en préserver et de les combattre avec succès.

Il appartint ensuite à Monsieur Georges Ducotterd de conclure en rappelant encore la nécessité d'une protection civile organisée et forte. En rappelant notre besoin d'être prêt devant n'importe quel danger, seulement alors nous pourrions voir venir une tempête avec sérénité. Mais pour l'instant, il s'agit de réaliser et de se mettre au travail. Personne ne peut aujourd'hui affirmer qu'il n'y aura plus de guerre ou même que, si un conflit éclatait, notre pays en réchapperait une fois encore. C'est la raison pour laquelle, et nos autorités l'ont comprise, l'on parle de défense totale. Il s'agit donc de ne pas négliger un seul chaînon de notre volonté de défense. La protection civile en est un, il faut l'instituer pour tenir.

Puis Monsieur Ducotterd remercia l'assemblée du travail qui est en route et de celui qui se fera encore. De participer si nombreux à cette soirée en est un signe positif.

Du matériel de protection civile était exposé dans la salle et tout le monde se rendit compte de visu de ce qu'exige cette organisation et de la nécessité d'avoir du personnel qualifié.

Il faut également remarquer la présence parmi l'assemblée d'un grand nombre de dames. Ceci est un encouragement réel de constater avec quel intérêt toute la population se penche sur le problème de la protection civile.

La soirée s'acheva par les remerciements du major Ming qui les adressa en premier lieu aux différents conférenciers puis à toute l'assemblée, d'avoir répondu en si grand nombre aux invitations lancées et d'avoir ainsi collaboré par leur présence à l'information sur la protection civile et à sa réalisation.»

La protection civile en bonne voie dans le Jura bernois

Le responsable de la protection civile sur le plan cantonal bernois, M. Jean Comment, nous donne ci-dessous d'intéressants renseignements quant à la situation actuelle de la protection civile dans le Jura bernois:

«Les cinq districts de langue française du Jura comptent en chiffre rond 129 000 habitants répartis dans 128 communes. Actuellement 32 de ces dernières sont

astreintes à la protection civile et il est intéressant de constater qu'elles englobent à elles seules 95 000 personnes. Dans les 96 autres communes de moindre importance astreintes à créer des corps de sapeurs-pompiers de guerre indépendants ne vivent que 34 000 habitants.

92 entreprises, hôpitaux, asiles sont en outre tenus de mettre sur pied des organismes de protection d'établissement, dont 22 usines de Bienne qui ont le français comme langue officielle.

Selon les effectifs réglementaires, ce sont 18 600 femmes et hommes qui devront être incorporés dans les organismes locaux et d'établissement.

Après avoir surmonté les difficultés du début, les chefs locaux des 32 communes astreintes, à part Péry et Corgémont qui ne le sont que depuis le 1er octobre 1969, ont terminé la première étape de leurs travaux qui consistait à établir les plans et analyses de protection civile de leur commune. Le recrutement et l'incorporation des hommes sont eux aussi en grande partie terminés, de sorte que l'on peut passer aujourd'hui à une deuxième étape, très importante celle-ci, l'instruction et la formation du personnel des organismes.

A cet effet, quatre centres régionaux pour les cours communaux de protection civile sont prévus, soit à Porrentruy, Delémont, Moutier et Tramelan. Les prises de contact avec les autorités ont eu lieu et deux centres sont en voie de réalisation. Ces centres, avec salles de théorie et pistes d'exercice, sont absolument indispensables pour la formation réaliste des chefs d'immeuble, des sapeurs-pompiers de guerre et des hommes du service technique. Une exception peut être faite pour les cours sanitaires, ce qui a déjà permis aux communes de Malleray-Bévilard et de la Neuveville d'organiser les premiers cours communaux au Jura. Tramelan et Evilard suivront prochainement et il faut admettre que d'autres nombreux cours seront organisés dans les communes du Jura en 1970, car c'est par ce moyen qu'on arrive le mieux à faire comprendre et admettre la protection civile.

Il est aussi réjouissant de constater que les communes suivantes, soit Boncourt, Porrentruy, Courgenay, Courfaivre, Courrendlin, Tramelan, Sonceboz et La Neuveville ont déjà construit des postes de commandement avec centrale d'alarme, postes sanitaires, postes d'attente pour les sapeurs-pompiers de guerre, etc. De grands projets seront aussi réalisés à Bassecourt, Delémont, Courroux, Moutier, Malleray-Bévilard, Reconvilier, Tavannes, Evilard et St-Imier, puisque les plans sont en grande partie approuvés.

Parallèlement à ces constructions qui représentent la partie des frais la plus importante de la protection civile, toutes les communes ont déjà passé des commandes d'un important matériel qui complètera les organismes de protection.

Comme on peut le constater, la protection civile au Jura est en bonne voie de réalisation. On le voit en premier lieu à l'initiative des chefs locaux, de leurs proches collaborateurs et des chefs des organis-

mes de protection d'établissement, qui sacrifient une bonne partie de leur temps à la cause qui leur est chère.

Il est bien évident que ces chefs de protection civile doivent avoir l'appui total des autorités communales qui restent malgré tout les principales responsables de la protection de leur population qui, elle, doit participer activement à l'élaboration de la protection civile.»

A Genève..., 165 810 places dans les abris

Le chef de la section des constructions du Service cantonal de la protection civile genevoise, M. Roche, a bien voulu établir à l'intention de nos lecteurs l'état actuel des places disponibles dans les abris construits à Genève. Voici ce que cela donne: La section des constructions du Service cantonal de la protection civile a été créée au début de l'année 1959. Quant à l'obligation d'aménager des

abris dans toutes les constructions nouvelles, elle date de 1954.

Les communes astreintes à ces réalisations étaient à l'époque: Genève, Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, Thônex, Carouge, Lancy, Vernier, Meyrin, Grand-Saconnex et Versoix (zone A). En 1963, sont venues s'ajouter les communes de Plan-les-Ouates et Onex, en 1966 les communes de Bernex, de Veyrier et l'ensemble du territoire de Versoix. A ce jour, soit à la fin de septembre 1969, les statistiques nous donnent les chiffres suivants en ce qui concerne les abris privés:

Avec ventilation naturelle

123 743 m³ qui représentent 29 332 places

Avec ventilation mécanique (obligatoire dès juin 1964)

310 762 m³ qui représentent 136 478 places

soit un total de 165 810 places disponibles.

Quant aux constructions spéciales, c'est-à-dire les dispositifs, elles comprennent:

Ville de Genève

- PC secteur 14 + un détachement d'intervention travaux en cours
- PC secteur 15 + centre de rassemblement pour sans-abri de 150 places terminé
- Hôpital abrité pour environ 500 blessés ou malades avec abris du personnel terminé
- Différents projets pour bassins antifeu sont à l'étude

Commune de Bernex

- Abri pour l'organisme cantonal (matériel) terminé
- Poste de commandement — centre d'instruction terminé

Commune de Carouge

- PC de quartier + PS — centre culturel à l'étude
- Bassin d'eau antifeu des tours de Carouge 200 m³ terminé

Commune de Chêne-Bourg

- PC communal + PS + un détachement d'intervention terminé

Commune de Chêne-Bougeries

- PC communal terminé
- PC de quartier, PS, une section d'intervention terminé
- Bassin d'eau antifeu 328 m³ les travaux débiteront prochainement

Commune de Lancy

- PC communal terminé
- PC de quartier, une section d'intervention terminé
- quatre bassins d'eau antifeu, respectivement de 210 m³, 202 m³, 2400 m³, 350 m³ terminés ou en projet

Commune de Meyrin

- PC communal, PS, un détachement d'intervention
- Abri communal pour sans-abri de 200 places
- Bassin d'eau antifeu de 227 m³

terminé
travaux
en cours
projet

Commune d'Onex

- PC communal + deux sections d'intervention
- PC der quartier + une section d'intervention
- Bassin d'eau antifeu de 250 m³
- deux détachements d'intervention pour le canton

en voie
d'achèvement
terminé
terminé
terminé

Commune de Plan-les-Ouates

Néant

Commune du Grand-Saconnex

- PC communal + un détachement d'intervention
- PC de quartier + PS

en construction
terminé

Commune de Thônex

- PC communal, PS + un détachement d'intervention
- Bassin d'eau antifeu de 510 m³

en construction
terminé

Commune de Vernier

- Bassin d'eau antifeu de 2900 m³
- PC de quartier + deux sections d'intervention
- PS

terminé
à l'étude
en construction

Communes de Versoix et Veyrier

Néant

A ces dispositifs, peuvent s'ajouter de nombreux abris pour OPE.

Voici donc d'intéressantes nouvelles venant de Fribourg, du Jura bernois et de Genève qui toutes — dans des domaines différents —, information, organisation ou installations, prouvent l'intérêt et le sérieux que les responsables des cantons d'expression française attachent à la diffusion et à la mise en place de la protection civile.

Ce que la «Commission romande d'information» — au cours de sa récente séance, n'a pas manqué de relever, tout en examinant de près ce qui se fera au cours de l'an prochain. J. Chevalier

Millionenwerte



sind bedroht

Tag und Nacht nagen Rost, Schimmel, Kondensation und Korrosion an öffentlichen Franken • Fast in allen Luftschutzräumen und kellerartigen Geräteagern überschreitet die Feuchtigkeit der Luft die Toleranzgrenze von höchstens 70% relativer Feuchte bei 18 °C. Jenseits dieser Grenze ist rasch mit Schimmelbildung und Rost zu rechnen; eingelagerte Gegenstände und Materialien werden beschädigt • Das muss nicht sein. Denn durch unsere Humidex-Elektro-Entfeuchter (vom Eidg. Amt für Zivilschutz geprüft und als subventionsberechtigt erklärt) lässt sich der normale Feuchtigkeitsgrad leicht erreichen und einhalten • Die Humidex-Geräte arbeiten (ohne Chemikalien) vollautomatisch dank der hygrostatischen Steuerung und funktionieren nach dem Prinzip der Kondensierung, wartungs- und störungsfrei • Prüfen Sie gerade in dieser Jahreszeit im Interesse der Erhaltung investierter Werte mit Hilfe von Hygrometern, die wir Ihnen liefern, den Feuchtigkeitsgrad in den verschiedenen Räumen • Wir nehmen die Messungen kostenlos auch selbst vor- und beraten dann mit Ihnen Ihr Entfeuchtungsproblem. **KRÜGER**

Krüger & Co., 9113 Degersheim, Tel. 071 54 15 44

Zürich, 051 94 71 95 Bauaustrocknung, klimatologische Mess- und Regeltechnik Belp, 031 81 10 68

Mitteilung über die Anpassung der Preise der Zeitschrift «Zivilschutz»

Die steigenden Druckkosten zwingen uns zur Anpassung der Abonnementspreise, die in den letzten Jahren keine Veränderung erfahren haben. Die neuen Ansätze treten ab 1. Januar 1970 in Kraft.

Das **Einzelabonnement** von bisher Fr. 10.—, kostet künftig jährlich **Fr. 12.—**.

Das **Auslandabonnement** von bisher Fr. 12.—, erhöht sich jährlich auf **Fr. 16.—**.

Der Preis für **Einzelnummern**, die bisher unter dem Gestehungspreis abgegeben wurden erhöht sich künftig auf Fr. 1.— pro Nummer. Beim Bezug von mehreren Exemplaren kann je nach Menge ein Rabatt bis 40 Prozent gewährt werden. Auskunft erteilt das Zentralsekretariat SBZ, Schwarztortstrasse 56, 3007 Bern, Telefon 031 25 65 81.